

# Ville de Tremblay-en-France

Département de la Seine-Saint-Denis

## Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019/2024



Odéon/Conservatoire de Tremblay-en-France - CRC de musique et de danse



# Sommaire

<b>I) INTRODUCTION</b> .....	7
<b>A) PRÉSENTATION DE LA VILLE</b> .....	7
<b>B) HISTORIQUE DU CONSERVATOIRE</b> .....	9
<b>II) ÉTAT DES LIEUX</b> .....	11
<b>A) LA MISSION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT</b> .....	11
<b>B) LE CONSERVATOIRE EN QUELQUES CHIFFRES</b> .....	11
<b>III) LE PROJET PÉDAGOGIQUE ACTUEL</b> .....	13
<b>A) L'ACCESSIBILITÉ</b> .....	13
<b>B) LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS</b> .....	14
<b>C) LES DIFFÉRENTS CURSUS</b> .....	15
<b>D) LE RAYONNEMENT DE L'ODÉON / CONSERVATOIRE</b> .....	15
<b>IV) LE DIAGNOSTIC ET LES PRÉCONISATIONS</b> .....	19
<b>A) PLANNING ET DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC ET DES PRÉCONISATIONS</b> .....	19
<b>B) LES PRÉCONISATIONS DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	21
<b>V) CONCLUSION</b> .....	31



## PRÉAMBULE

Le projet d'établissement de L'Odéon / Conservatoire de Tremblay-en-France a pour objet de rendre lisible les missions des équipes, de définir l'identité de l'établissement tout en clarifiant les objectifs prioritaires de développement.

Il est destiné aux élus, aux enseignants, aux usagers de l'établissement, aux partenaires et aux tutelles administratives et pédagogiques.

Il définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution dans le respect du cadre de :

- la Charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001),
- du Schéma national d'orientation pédagogique de la danse (mars 2004),
- du Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008),
- de la Loi LCAP (juillet 2016).

Il prend en compte les réalités sociologique, économique et culturelle du territoire. Il précise aussi la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires du territoire, en particulier les établissements relevant de l'Education Nationale. Il répertorie également les différents lieux de création et de diffusion partenaires du conservatoire.

Il identifie les missions et le rôle de chacun, il décrit leurs actions et leur mise en œuvre dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, culturelles et sociales.

La participation et l'engagement de tous les acteurs concernés contribueront à la réussite de sa mise en œuvre.



## I) INTRODUCTION

### A) PRÉSENTATION DE LA VILLE

La Ville de Tremblay-en-France se situe au Nord-est de la Seine-Saint-Denis, à proximité du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne. À 20 minutes de Paris, elle est accessible au croisement des autoroutes A1 et A104, et bénéficie d'une desserte directe du RER B, station Vert-Galant. Elle est également desservie par un dense réseau de bus.

Avec ses 2.244 hectares, Tremblay-en-France a la particularité d'être la commune la plus vaste de Seine-Saint-Denis, coupée en son milieu par l'axe naturel du canal de l'Ourcq. C'est également une véritable « ville verte », avec ses 70 hectares d'espaces boisés, ses 500 hectares de terres agricoles préservées et ses berges aménagées le long du canal de l'Ourcq, lieu très apprécié de promenade.

Les 35.000 Tremblaysiens sont répartis sur un territoire largement pavillonnaire. Le bourg historique du Vieux-Pays a su conserver son cachet villageois. Le quartier populaire du Grand-Ensemble du centre-ville est, lui, au cœur d'un programme de rénovation urbaine de grande ampleur.

L'aéroport international Roissy Charles-de-Gaulle occupe plus d'un tiers du territoire de la ville. Forte de cet emplacement stratégique au carrefour du monde, Tremblay-en-France possède une vie économique particulièrement dynamique au nord de la ville et autour de l'aéroport. Avec près de 2.500 entreprises, la commune dispose d'un tissu économique à la fois dense et diversifié.

Intégrée à l'Etablissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol » depuis 2016, la commune prend un nouvel élan économique au moment où se construit le Grand Paris.

La ville accueille trois collèges, un lycée général, un lycée professionnel et un IUT. Elle abrite aussi de nombreux équipements sportifs dont le Palais des sports, la piscine Auguste-Delaune et le parc intercommunal d'équitation du Château bleu.

La ville est également reconnue pour la modernité, la diversité et la qualité de ses équipements culturels. Leurs activités rayonnent d'ailleurs bien au-delà des frontières de la commune :

- le cinéma Jacques-Tati, classé Art et essai,
- le théâtre Louis-Aragon, scène conventionnée danse contemporaine,
- la médiathèque Boris-Vian,
- l'Odéon/Conservatoire (regroupant la Scène JRC et le conservatoire).
- la MJC Jean-Roger-Caussimon

En complément, le Théâtre Louis Aragon développe notamment un projet autour des arts du cirque tout au long de l'année et organise la « Fête du Chapiteau Bleu », événement circassien de renommée nationale. L'ensemble de ces équipements, référencés au sein de la direction des affaires culturelles et de l'éducation populaire, développent conjointement de nombreux projets transversaux.

L'Odéon Scène JRC et l'Odéon/Conservatoire proposent une programmation riche et variée (spectacles « Jeune public », blues, jazz, musique traditionnelle, classique, contemporain). Dans le même bâtiment, le conservatoire propose un enseignement musical et chorégraphique de qualité.

Les quelques 240 associations présentes sur la ville participent également de la vitalité de la commune au quotidien, et œuvrent aux côtés de la municipalité à défendre les valeurs de solidarité et d'émancipation.



## B) HISTORIQUE DU CONSERVATOIRE

Le conservatoire de Tremblay-en-France est né d'une volonté municipale par une délibération en date du samedi 25 avril 1964.

Jacques MILLET est nommé à la direction de l'établissement.

Les premiers enseignements débutent le lundi 12 octobre 1964 dans les locaux de l'école élémentaire Jules-Ferry, située au nord de la ville, dans le quartier des Cottages.

A partir du lundi 20 septembre 1965, les élèves demeurant dans le quartier du Vert-Galant (au sud de la ville, quartier positionné de l'autre côté du Canal de l'Ourcq) sont accueillis au Collège d'Enseignement Général (C.E.G.) La Plaine, actuellement annexe du collège Romain- Rolland.

La rentrée scolaire de septembre 1968 voit l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire situé en centre-ville, l'école Eugénie-Cotton. Tous les enseignements du conservatoire sont regroupés dans ce lieu, dans l'attente de la construction d'un bâtiment adéquat.

En août 1977, Patrick TABET est nommé à la direction du conservatoire. Pierre-Christophe BRILLOIT lui succédera de juillet 1992 à septembre 2017.

Sous l'impulsion du Maire actuel, M. François ASENSI et suite à une inspection menée par la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) de la région Île-de-France, le conservatoire est classé par l'État en « Conservatoire Municipal de Musique et de Danse Agréé » le 19 juin 2000 sous le sigle C.M.M.D.A.

Parallèlement, la Ville décide la construction de l'Odéon / Conservatoire, qui ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2002. Bâtiment du cabinet d'architecte « Quintet Architecture » (Patrick Bensoussan et Flore Bringand) de près de 3 000m<sup>2</sup>, comprenant notamment un auditorium de 72 places et une salle de spectacle de 178 places, il offre de nouvelles perspectives au développement du conservatoire.

Suite à la parution de l'arrêté du 15 décembre 2006, l'établissement devient un Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) de Musique et de Danse.

En janvier 2016, sous l'impulsion de la directrice des affaires culturelles, un collectif de direction est constitué afin de favoriser une transversalité des missions.

En octobre 2016, Yolaine JOUANNEAUX est nommée directrice du développement culturel en charge des enseignements artistiques (et de la lecture publique). Elle est rejointe en avril 2018 par Pascal JOLLANS en tant que responsable pédagogique et artistique.



## II) ÉTAT DES LIEUX

### A) LA MISSION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Parmi les lieux culturels de la ville de Tremblay-en-France, L'Odéon propose à la fois un enseignement de la musique et de la danse, mais aussi la rencontre avec des artistes émergents ou confirmés.

Dédié à l'apprentissage, le Conservatoire à Rayonnement Communal de musique et de danse favorise l'éveil artistique. L'enseignement de la musique et de la danse accompagne les enfants, adolescents et adultes (près de 20% des élèves) vers une pratique amateur autonome de qualité. Le conservatoire de musique et de danse contribue ainsi à la formation de futurs amateurs actifs et à l'émergence de vocations artistiques au travers de nombreuses pratiques collectives : plus de 40 ateliers, ensembles, orchestres et chœurs regroupant plus de 300 instrumentistes et chanteurs.

Lieu de production et de programmation artistique, L'Odéon offre une saison de concerts professionnels et amateurs de styles très variés pour un large public en partenariat avec le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, l'Orchestre Symphonique Divertimento, Densité 93, Banlieues Bleues et le concours international de piano d'Ile-de-France. Les musiques classique et contemporaine côtoient le jazz et les musiques actuelles. Présente aussi à L'Odéon, l'association Scène Jean-Roger-Caussimon accueille quant à elle blues, chanson française, rock et spectacles pour le jeune public. Des actions pédagogiques et culturelles rythment aussi l'année scolaire, tout comme des résidences artistiques.

L'Odéon / Conservatoire de musique et de danse est partenaire :

- du collège Pierre-de-Ronsard depuis 2004 pour une classe orchestre au collège,
- du collège Romain-Rolland depuis 2015 pour la classe Art Plus,
- du cinéma Jacques-Tati pour la saison « Viva l'Opéra » depuis 2014 dans le cadre des retransmissions d'opéras et de ballets avec « Fra Cinéma ».
- du Théâtre Louis-Aragon avec des rencontres régulières et des master class de danseurs et chorégraphes en résidence.
- de la médiathèque Boris-Vian pour des événements culturels partagés.

### B) LE CONSERVATOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

L'établissement ayant changé de logiciel à la rentrée 2018 et le précédent n'étant plus accessible, nous ne parlerons pas ici d'évolution mais uniquement d'une photographie de l'année scolaire 2018/2019. Un tableau de bord exhaustif a été élaboré à la rentrée 2018 et sera complété chaque année.

Ce sont **650 élèves** qui se sont réinscrits ou inscrits en septembre 2018, dont **538 en musique** et **229 en danse**, représentant **499 familles** auxquels s'ajoutent les 60 élèves des dispositifs d'Orchestres aux Collèges.

Tous ces élèves sont accompagnés pédagogiquement par **32 professeurs** (23 AEA principal 2<sup>e</sup> ou 1<sup>re</sup> classe et 9 PEA) représentant **413 heures hebdomadaires d'enseignement**.

L'organisation de l'année scolaire est gérée par une équipe administrative et technique composée de **10 agents** :

- 1 responsable du développement culturel (à 50%)
- 1 responsable pédagogique et artistique
- 1 responsable administrative
- 1 assistante administrative
- 1 coordinatrice aux études et à la diffusion interne (à 50%)
- 1 coordinatrice des projets pédagogiques avec partenaires extérieurs (à 50%)
- 1 coordinatrice aux parcours d'éducation artistique et culturelle (à 18,75%)
- 1 responsable de la communication et des relations publiques (à 50%)
- 1 régisseur technique
- 1 agent d'accueil

Un collectif de direction se réunit toutes les deux semaines depuis janvier 2016. Il est composé de :

- 1 responsable du développement culturel
- 1 responsable pédagogique et artistique
- 1 responsable du département danse
- 1 coordinatrice aux études et à la diffusion interne
- 1 coordinatrice des projets pédagogiques avec partenaires extérieurs
- 1 responsable de la communication et des relations publiques
- 1 responsable administrative

L'équipe pédagogique propose les enseignements de **3 disciplines de danse, 24 disciplines instrumentales et vocales** engendrant les répétitions de **40 pratiques collectives**.

La diffusion amateur intra et extra-muros est de **73 manifestations annuelles** pour un public (intra-muros) de **plus de 3.000 spectateurs**. Les **11 concerts professionnels** ont rassemblés **plus de 1.000 spectateurs**.

Le budget de **fonctionnement** alloué au conservatoire est de **49.467€**, celui d'**investissement** de **27.310€**. Le coût de la **masse salariale** s'élève à **1.407.982€**.

### **III) LE PROJET PÉDAGOGIQUE ACTUEL**

L'Odéon / Conservatoire de musique et de danse de Tremblay-en-France dispense un enseignement musical à la fois traditionnel et actuel concordant avec des attentes diversifiées : enseignement complet avec le cursus enfant et le cursus adulte (cours d'instrument individuel, cours de formation musicale, pratique collective) et cursus sur mesure appelé alternatif, réduisant le temps d'apprentissage et d'investissement individuel tout en favorisant l'aspect ludique et répondant aux attentes d'un public en majeure partie adolescent.

L'enseignement chorégraphique est développé autour de notions simples comme le plaisir de danser, le respect d'autrui et de ses différences adjoint d'une ouverture esthétique basée sur la présence d'artistes en résidence au Théâtre Louis Aragon, scène conventionnée pour la danse.

Si chaque cursus a son mode de fonctionnement distinct, ses priorités et exigences propres, sa logique pédagogique et artistique déterminée, tous les élèves se croisent et se rencontrent ce qui permet une mise en relation interdisciplinaire permanente.

L'enseignement est donc conçu dans le long terme pour un apprentissage de qualité, des débuts jusqu'à la complète autonomie, et dans la vivacité du court terme à l'aide de multiples rencontres transversales (projets interdisciplinaires).

#### **A) L'ACCESSIBILITÉ**

Les droits d'inscription sont calculés sur la base du quotient familial et un parc de prêt de 220 instruments est mis gratuitement à disposition des élèves pour une durée minimum d'un an.

Les instruments mis à disposition sont les suivants :

- flûte,
- hautbois,
- clarinette,
- saxophone alto,
- basson,
- trompette,
- cor,
- trombone,
- euphonium,
- violon,
- alto,
- violoncelle,
- contrebasse,
- accordéon,
- xylophone.

Des exemplaires « petite main » agrémentent également ce parc.

D'autre part, un certain nombre d'instruments sont prêtés aux élèves dans le cadre du suivi des pratiques collectives :

- piccolo,
- flûte alto,

- saxophones soprano, ténor et baryton,
- bugle,
- trombone alto,
- guitare contrebasse.

Quel que soit le cursus choisi, le personnel enseignant du conservatoire demeure le même pour tous. L'Odéon n'applique pas la politique des professeurs et des assistants : assistants pour les premières années ou les cursus non traditionnels et professeurs pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ou élèves disposant de capacités importantes.

Le métissage des publics quels que soient le cursus, l'âge, le niveau, l'appartenance à une esthétique musicale ou chorégraphique est une priorité.

Des propositions de concerts gratuits ou à faible coût pour les élèves et les familles participent au rayonnement de L'Odéon, développant l'appétence artistique du plus grand nombre.

## **B) LES PRINCIPES ORGANISATIONNELS**

L'enseignement est dispensé dans le cadre de département pris en charge par un responsable (FM, bois, cuivres, guitare, polyphonique, cordes, danse et jazz/MAA). Le département garantit une homogénéité d'enseignement et une cohérence pédagogique et musicale. Les liens se créent par affinités d'appartenance à une famille instrumentale ou chorégraphique et un mode de fonctionnement propre à chacune de ces familles.

Des échanges se créent à l'intérieur de chaque département qui se soude par des rencontres régulières, des objectifs communs, des problématiques en matière d'apprentissage similaires. Des réunions fréquentes permettent de dépasser ces liens et d'aller à la rencontre des départements voisins. L'identité forte de chaque département nourrissant l'autre de ces démarches spécifiques.

Les croisements et les projets entre les départements sont élaborés par une démarche conjointe et validés par le collectif de direction.

Le fonctionnement par cycle permet la souplesse d'un apprentissage individualisé dans le cursus enfant. Chacun progresse à son rythme. La situation de chaque élève peut être prise en compte sans déroger à l'exigence de qualité nécessaire à une progression constructive. Avec l'aide des objectifs pédagogiques précis et déterminés pour chaque stade d'acquisition, la maîtrise des connaissances et des pratiques demandées à la fin de chacun des cycles est envisageable sereinement. Ces derniers objectifs statués de manière formelle au sein de chaque département garantissent la fiabilité qualitative du cycle poursuivi.

Cette exigence de qualité et cet investissement sont valorisés par le contrôle continu noté et le contrôle ponctuel, tous deux permettant le suivi au plus près et au plus équitable de chaque élève. Le contrôle continu (à la fin des deux premiers trimestres) est divisé et noté de manière proratisée. Il s'applique au respect du règlement des études (assiduité et ponctualité), aux qualités artistiques et techniques (travail personnel, motivation durant le cours, acquisitions et connaissance) et à la participation des élèves aux auditions.

Le fonctionnement précis de l'évaluation est détaillé dans le règlement des études.

Les parents sont intégrés au processus de l'apprentissage de leur enfant sous forme d'une présence parentale sollicitée lors de restitutions de projets, d'auditions, de master class, de contrôles, d'examens, de répétitions collectives exceptionnelles ou non, des cours

individuels le cas échéant. Selon les dispositions des familles, l'entretien parents/professeur régulier ajuste au mieux l'aide à apporter à l'enfant au cours de son apprentissage.

Dans le cursus adulte, l'évaluation est allégée et le fonctionnement par cycle adapté.

## **C) LES DIFFÉRENTS CURSUS**

### ***a) Le cursus enfant***

Le cursus musical en direction des jeunes enfants inscrits au conservatoire lors de leur scolarité en primaire répond à un enseignement standard scindé en cycle, avec des cours d'instrument et de cours de formation musicale accompagnés dès la première année de pratiques collectives (chorale, orchestre, musique d'ensemble, groupe instrumental, improvisation)

Le cursus chorégraphique répond également à un enseignement standard. Après les périodes d'éveil et d'orientation à la danse pour les plus jeunes, les élèves suivent durant les premières phases du premier cycle un enseignement en danse classique et en danse contemporaine. Ils peuvent ensuite poursuivre dans l'une ou l'autre de ces disciplines et s'ils le souhaitent dans les deux. L'enseignement de la danse moderne jazz est accessible aux enfants à partir de douze ans.

### ***b) Le cursus adulte***

Le cursus musical adulte suit le même schéma en apportant la souplesse d'une exemption de certains contrôles annuels ; les cycles sont conservés, mais les niveaux adaptés.

Il n'existe pas de cursus adulte pour les disciplines chorégraphiques en direction d'un public n'ayant jamais dansé. En revanche l'accès dans le cursus enfant aux danseurs adultes non débutants est possible.

### ***c) Le cursus alternatif***

Le cursus alternatif répond à la demande formulée tacitement par les adolescents : pouvoir pratiquer la musique qu'ils aiment et écoutent. L'apprentissage de la guitare électrique, de la guitare d'accompagnement ou encore la découverte de la pratique musicale avec « Rock Band » sur PS3 sont proposés aux adolescents et jeunes adultes.

Les ateliers de pratiques collectives (Musiques Actuelles Amplifiées, atelier jazz, orchestre, fanfare, chorale) sont aussi accessibles à tout élève disposant d'un niveau suffisant. Cet aménagement ouvre des possibilités de pratique amateur variées à tous, sans restriction (anciens élèves/élèves actuellement en cursus au conservatoire/public extérieur).

## **D) LE RAYONNEMENT DE L'ODÉON / CONSERVATOIRE**

Cursus et projets répondent aux vœux du plus grand nombre. La diversité et la multiplicité des propositions tant pédagogiques qu'esthétiques complètent activement et de manière vivante l'apprentissage individuel ou collectif sans en perdre les objectifs premiers.

### ***a) Dans la Ville***

En plus des traditionnels concerts et auditions internes, le conservatoire se positionne comme un acteur majeur dans la vie de la cité, participant ou initiant de nombreuses

manifestations. Ainsi, l'établissement s'est impliqué dans plus de 20 manifestations durant l'année scolaire 2018/2019 :

- Inauguration de la saison
- Festivités autour de la commémoration de l'armistice de la 1<sup>re</sup> Guerre Mondiale
- Concert hommage aux compositeurs de la Grande Guerre
- Cérémonie commémorative du 11 novembre
- Rendez-vous « Jeunesse » à la médiathèque
- Marché de Noël
- Fête de Noël à l'école André-Malraux
- Festivités de Noël (3 dates de prestations)
- Vœux du Maire
- Journée sur la thématique du Voyage à la médiathèque
- Manifestation « Le Bois est à nous »
- Concert de professeurs « Jeune public » autour du *Carnaval des Animaux* (2 concerts)
- Participation à la pièce de théâtre « Les Misérables »
- Cérémonie commémorative du 8 mai
- Restitution résidence Stracho Temelkovski
- Projet « 1001 Flûtes » (4 dates de concerts)
- Festival Interculturel
- Concert du 13 juillet

Des enseignants du conservatoire s'impliquent également dans des structures extérieures à l'établissement tel que l'espace Angela-Davis où des enseignements en guitare d'accompagnement et guitare électrique sont proposés hebdomadairement aux jeunes de ce quartier.

### ***b) Les interventions en milieu scolaire***

Les interventions en milieu scolaire, placées dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), regroupent tous les acteurs culturels de la Ville de Tremblay-en-France :

- La Médiathèque Boris-Vian
- L'espace Jean-Roger-Caussimon
- Le Théâtre Louis-Aragon
- Le Cinéma Jacques-Tati
- La Scène JRC
- Le Conservatoire

Chaque année, une quinzaine de parcours sont proposés aux enseignants des établissements primaires de la ville (cf. en pièces complémentaires dossiers de présentation des parcours). Le but de cette démarche est d'accompagner les enseignants dans l'apprentissage de certains fondamentaux, de lutter contre la « consommation » culturelle et de développer l'esprit critique des élèves.

Une intervenante en milieu scolaire à temps complet planifie et gère les parcours proposés par le conservatoire. Elle accompagne également les enseignants de l'Education Nationale sur la préparation et le suivi de l'ensemble des parcours.



### ***c) L'orchestre au collège Pierre-de-Ronsard***

L'orchestre au collège Pierre de Ronsard permet à des adolescents de débiter l'apprentissage d'un instrument (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor et violoncelle) dès l'entrée au collège. Les classes sont constituées après des séances de présentation de l'option auprès des classes de CM2, selon le volontariat des familles.

Cet enseignement dispensé par sept professeurs du conservatoire est basé sur un modèle d'apprentissage d'un instrument à partir de la participation à un ensemble, tout en offrant un apprentissage instrumental traditionnel et qualitatif qui débouche parfois sur une inscription au conservatoire. Cette option « orchestre au collège » est incluse dans le temps de présence hebdomadaire des élèves et ce pendant trois ans obligatoirement (6ème/5ème/4ème) avec la possibilité d'une année supplémentaire sur la base du desideratum (3ème). L'emploi du temps musical est le suivant :

- un cours collectif d'une heure (groupe de deux à quatre élèves) en atelier dissocié par instrument
- une séance d'orchestre d'une heure
- le cours habituel de musique proposé par l'Éducation nationale.

Chaque année, ce sont plus de 900 heures d'enseignement qui sont prises en charge par la collectivité de Tremblay-en-France.

Ces trois à quatre années d'apprentissage forment les mélomanes de demain, suscitent des intérêts et enrichissent l'univers culturel. Au même titre que les élèves inscrits au conservatoire, ces classes collégiennes profitent dans leurs locaux de rencontres avec les artistes intervenants à L'Odéon. Les collégiens et élèves enfants ou adultes du conservatoire se retrouvent aussi régulièrement lors de projets communs, chacun échangeant ses expériences et ses compétences.

### ***d) Le dispositif ArtPlus au collège Romain-Rolland***

Cette proposition pédagogique s'adresse aux collégiens qui souhaitent développer une pratique artistique à l'entrée au collège.

Les élèves de cette classe au cursus scolaire classique pourront choisir entre une option musique et une option art plastique, pour travailler sur un projet commun. Les collégiens suivront de façon hebdomadaire deux cours individuels d'instrument (violon, alto ou violoncelle), un cours d'orchestre et un cours de formation musicale.

L'année scolaire se terminera par la restitution du projet de l'année sur la grande scène de L'Odéon en partenariat avec les ensembles du conservatoire.

### ***e) Les résidences et accueils d'artistes***

Depuis septembre 2010, les élèves du conservatoire ont pu bénéficier des résidences des artistes suivants :

- le groupe *Ezékiel* en 2010-2012 (musique),
- le guitariste et compositeur Lucas Fernando Torres en 2012-2013 avec des élèves du conservatoire de Villepinte (musique),
- la fanfare *Le GrOs Tube* en 2012-2014 (musique et danse),
- le BOA (Bel Orchestre Amateur) en 2013 (musique et danse),
- le violoniste Cyril Garac autour du tango en 2012 et 2015 (musique),
- l'artiste pop Julien Ribot et le quatuor *Quat'J* en 2013-2014 (musique et danse),

- le luthiste Rafael Bonavita en 2013-2014 avec des élèves du conservatoire de Villepinte (musique),
- master class et création chorégraphique d'Hiroaki Umeda en 2014 (danse),
- la saxophoniste Lisa Cat-Berro en 2014-2015 avec les classes orchestre au collège Pierre de Ronsard (musique),
- le guitariste et compositeur Celso Machado en 2014-2015 avec des élèves du conservatoire de Vaujours (musique),
- le groupe *Le Cabaret Contemporain* en 2014-2016 (musique et danse),
- master class et création chorégraphique d'Amala Dianor en 2015 (danse),
- master class avec la Cie Michelle Noiret / Mariele Morales en 2015 (danse),
- master class avec le chorégraphe Bernardo Montet en 2015 (danse),
- le guitariste flamenco Vicente Pradal et la chanteuse Paloma Pradal avec des élèves du conservatoire de Vaujours (musique),
- le compositeur arrangeur Jean-Jacques Charles en 2015-2016 (musique et danse),
- le groupe Yankele, « découverte des musiques klezmer et d'Europe de l'Est » avec des élèves des conservatoires de Drancy et de Pierrefitte en 2016-2017 (musique)
- le oudiste égyptien Ihab Radwan en 2016-2017 avec des élèves du conservatoire de Vaujours (guitares, orchestres à cordes, classe de percussions, chœur de femmes),
- master class et création chorégraphique avec Sylvère Lamotte en 2017 (danse),
- master class avec la chorégraphe Jann Gallois en 2017 (danse),
- Nathalie Soussana et Miléna Kartowski pour la résidence « Chante-moi ta langue » autour des berceuses du monde en 2017-2018,
- Stracho Temelkovski, beat-box et percussions corporelles en 2018-2019 (musique)
- Sylvère Lamotte et Stracho Temelkovski en 2019-2020 (musique et danse)

Depuis plusieurs années, les élèves du conservatoire sont également accompagnés par les artistes attachés à Banlieues Bleues, l'Orchestre Divertimento (dirigé par Zahia Ziouani) et les étudiants du Conservatoire National Supérieur de musique de danse de Paris. Cette diversité d'artistes va de la musique occidentale aux confins de la musique extra-européenne, de l'écriture solfégique à l'improvisation, des consonances connues aux recherches sonores insolites, du style classique aux musiques actuelles de tous horizons.

Les résidences liées aux pratiques chorégraphiques sont proposées par la Théâtre Louis Aragon, scène conventionnée pour la danse. Le département danse de L'Odéon peut bénéficier de la présence sur de longues périodes d'artistes exceptionnels.

Le contenu pédagogique de ces actions se décide de façon collaborative entre le Théâtre et L'Odéon.

### ***f) La diffusion musicale et chorégraphique***

La programmation artistique de la ville est riche de nombreuses manifestations à L'Odéon comme dans les autres structures culturelles de la ville (saison diffusée au cinéma Jacques Tati d'opéras et de ballets co-organisée entre L'Odéon, le Théâtre et le Cinéma, spectacles de danse et concerts au Théâtre).

Cette diffusion artistique permet à un large public de bénéficier de spectacles ponctuels. Elle offre aussi la possibilité aux artistes en résidence de s'inscrire dans un processus de création en accompagnant le public dans une démarche singulière.

## **IV) LE DIAGNOSTIC ET LES PRÉCONISATIONS**

### **A) PLANNING ET DÉROULEMENT DU DIAGNOSTIC ET DES PRÉCONISATIONS**

#### ***a) Début septembre 2018***

Présentation d'un état des lieux du conservatoire à l'ensemble de l'équipe (cf. dossier annexe II-F) pour permettre à chacun un même niveau de connaissance de l'établissement. Ce tableau de bord est réalisé à partir des seuls éléments connus de l'établissement, à savoir la fin d'année scolaire 2018/2019.

#### ***b) Vendredi 14 et mardi 18 septembre 2018***

Organisation de **deux réunions plénières** permettant le diagnostic par l'ensemble de l'équipe (cf. dossier annexe VI-B) :

- Forces
- Faiblesses

#### ***c) Fin septembre 2018***

A partir du diagnostic de l'équipe, **identification par le collectif de direction des sept grandes thématiques à travailler** et qui feront chacune l'objet d'un **groupe de travail (GT)** :

- GT1 « L'organisation des cycles »
- GT2 « Les parcours alternatifs »
- GT3 « La formation musicale »
- GT4 « Le numérique appliqué à l'enseignement »
- GT5 « Développements et perspectives »
- GT6 « Les partenariats »
- GT7 « La danse »

#### ***d) Octobre 2018 à Janvier 2019***

- Réunion(s) des groupes de travail (GT1 à GT7)
  - Travail sur les différentes thématiques identifiées
  - Rédaction des CR de chaque groupe (cf. dossier annexe VI-C) avec préconisations
- Pour chaque GT, le groupe nomme :
  - 1 animateur·rice des réunions, garant·e de leur bon déroulé, de la maîtrise du temps, de la répartition de la parole...
  - 1 rédacteur·rice du compte-rendu
  - 1 rapporteur·rice pour la réunion plénière de synthèse des travaux des GT
- Présence du responsable pédagogique et artistique dans chaque GT.

**Il est demandé à tous les professeurs d'intégrer au moins un GT et d'assister aux réunions.**

- En parallèle :
  - Diagnostic par les partenaires (EN, service jeunesse, FAM Vert galant)
  - Rencontre avec les partenaires potentiels pour recueillir leurs attentes (maisons de retraites, service enfance, centres sociaux...)
  - Rédaction et validation au Conseil Municipal du Règlement intérieur de l'établissement (cf. dossier annexe V-A)

### ***e) Mardi 19 février 2019***

Organisation d'une réunion plénière (cf. dossier annexe VI-B) permettant :

- Présentation des CR des groupes de travail (envoyés par mail en amont) en présence de :
  - la responsable du développement culturel
  - la directrice des affaires culturelles
  - le maire adjoint aux affaires culturelles
- Échanges autour des préconisations
- Validation collégiale des préconisations

### ***f) Mars/Avril/Mai 2019***

- Présentation et chiffrage budgétaire des préconisations retenues.
- Rédaction et présentation au service juridique du règlement intérieur du Conseil d'Établissement (cf. dossier annexe V-C).

### ***g) Juin 2019***

- Validation des préconisations urgentes et élaboration de leur mise en place pour la rentrée 2019 qui s'est traduite par le vote d'un budget supplémentaire au Conseil Municipal (dont 16h30 dédiées à l'enseignement de la danse).

### ***h) Juillet/Août 2019***

- Rédaction du projet d'établissement

### ***i) Septembre 2019***

- Validation au Conseil Municipal du 26 septembre 2019 :
  - du règlement intérieur du Conseil d'établissement,
  - de la création d'un nouveau poste d'enseignement de danse à 16,5/20<sup>e</sup>,
  - d'un budget supplémentaire de 5.000€ en investissement pour des achats d'instruments.

### ***j) Novembre/décembre 2019***

- Election et mise en place du Conseil d'Établissement.
- Validation au Conseil Municipal du 21 novembre 2019 du projet d'établissement.
- Envoi du dossier de demande de renouvellement de classement.

## B) LES PRÉCONISATIONS DU NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

### a) GT1 « L'organisation des cycles »

#### ○ **Modification de la durée des cycles : rentrée 2019**

- Cycle orientation : 6 mois à 2 ans
- I<sup>er</sup> cycle : 3 à 5 ans
- II<sup>e</sup> cycle : 3 à 5 ans
- III<sup>e</sup> cycle : 2 à 4 ans

Le cycle « Orientation » auparavant de 2 années gagne en souplesse.

Le I<sup>er</sup> cycle précédemment entre 2 et 4 ans passe de 3 à 5 ans, conformément au schéma d'orientation musique.

#### ○ **Modification des appellations des années dans les cycles : rentrée 2019**

- Cycle orientation : Orientation 1 / Orientation 2
- I<sup>er</sup> cycle : 1C1 / 1C2 / 1C3 / 1C4 / 1C5
- II<sup>e</sup> cycle : 2C1 / 2C2 / 2C3 / 2C4 / 2C5
- III<sup>e</sup> cycle : 3C1 / 3C2 / 3C3 / 3C4

Cette proposition se fait en corrélation avec la modification du système d'évaluation.

Les nouvelles appellations permettront de comptabiliser le nombre d'années dans un cycle et non plus un niveau dans le cycle.

#### ○ **Modification des évaluations annuelles : rentrée 2019**

- Examens de fin de cycle :
  - Fin du cycle orientation
  - Fin de cycle I
  - Fin de cycle II
  - Fin de cycle III
- Évaluations inter-cycles :
  - Chaque année en inter-cycle

#### ○ **Modification des modalités d'examens de fin de cycle : rentrée 2019**

- L'élève se présente sur avis du professeur quand il a atteint le niveau requis
- L'examen se déroule en présence :
  - du professeur de la discipline
  - du responsable du département
  - du responsable pédagogique et artistique
  - d'un jury extérieur spécialiste de la discipline

#### ○ **Modification des modalités des évaluations inter-cycle : rentrée 2019**

- Un modèle unique pour toutes les classes instrumentales
- Obligatoire chaque année
- Période : d'avril à juillet
- Répertoire au choix de l'élève
- Salle au choix
- Possibilité de regrouper plusieurs disciplines
- En présence du responsable du département
- Sans la présence du responsable pédagogique et artistique
- Sans public
- Pas de notion de passage

- Pas de mention
- Création de grilles de compétences :
  - non-acquis
  - en cours d'acquisition
  - acquis

La proposition « sans public » ne découle pas d'une volonté de cacher ses évaluations mais permettra de les organiser avec fluidité dans n'importe quelle salle du conservatoire, l'auditorium étant utilisé de manière récurrente par les auditions, les répétitions des chœurs, des orchestres et des nombreux projets.

○ **Dénomination des diplômes de fin de cycle : rentrée 2019**

- Fin de I<sup>er</sup> cycle :
  - Attestation de fin de I<sup>er</sup> cycle d'Études Musicales : AEM
  - Attestation de fin de I<sup>er</sup> cycle d'Études Chorégraphiques : AEC
- Fin de II<sup>e</sup> cycle :
  - Brevet de fin de II<sup>e</sup> cycle d'Études Musicales : BEM
  - Brevet de fin de II<sup>e</sup> cycle d'Études Chorégraphiques : BEC
- Fin de III<sup>e</sup> cycle :
  - Certificat de fin de III<sup>e</sup> cycle d'Études Musicales : CEM
  - Certificat de fin de III<sup>e</sup> cycle d'Études Chorégraphiques : CEC

○ **UV pour l'obtention des diplômes de fin de cycle : rentrée 2019**

- AEM :
  - 1 UV de pratique instrumentale
  - 1 UV de formation musicale
- BEM :
  - 1 UV de pratique instrumentale
  - 1 UV de formation musicale
- CEM :
  - 1 UV de pratique instrumentale
  - 1 UV de musique de chambre
  - 1 UV de formation musicale

○ **Nouvelles propositions de pratiques collectives : rentrée 2019**

- Ludo-pianos pour les élèves de II<sup>e</sup> cycle
- Ensemble d'accordéons
- Sound painting
- Orchestre symphonique B : fusion ponctuelle entre l'ensemble à vent B et l'ensemble à cordes B
- Pour les instrumentistes à vent à partir du II<sup>e</sup> cycle, obligation de participer au moins une année à l'orchestre à vent B à la place ou en plus du Variety Orchestra

Une réunion des professeurs de cordes et de vents sera mise en place durant la deuxième quinzaine de juin pour constituer les effectifs des orchestres pour l'année suivante.

- **Modification des temps de cours : en cours d'étude**

Les élèves enfants des disciplines batterie, guitare et piano ne bénéficient que de 20 minutes de cours durant les années du cycle « Orientation », contrairement aux élèves des autres disciplines (30 minutes de cours). Le constat est similaire pour les cycles « Orientation Adulte » et « Adulte 1 » dans toutes les disciplines :

- Cycle « Orientation » batterie/guitare/piano : souhait du passage à 30 minutes de cours.
- Cycle « Orientation Adulte » : souhait du passage à 30 minutes de cours instrumental.
- Cycle « Adulte 1 » : souhait du passage à 30 minutes de cours instrumental.

L'étude réalisée permet de constater que la première demande nécessiterait une augmentation du volume hebdomadaire d'enseignement de 12h00 (60% d'un temps complet d'AEA). Un plan pluriannuel sera étudié pour ventiler ces demandes sur plusieurs exercices.

- **Création d'un III<sup>e</sup> cycle en formation musicale : rentrée 2019**

- Création d'une classe de musique de chambre : rentrée 2019**

Les élèves instrumentistes de III<sup>e</sup> cycle n'ont pas la possibilité d'obtenir un CEM au conservatoire de Tremblay car le III<sup>e</sup> cycle de FM et la discipline musique de chambre ne sont pas enseignés. Ces élèves ne peuvent que présenter l'UV instrumental et doivent suivre l'enseignement des deux autres disciplines dans un autre établissement classé pour obtenir les UV correspondants.

La classe de III<sup>e</sup> cycle de FM sera ouverte à la rentrée 2019 et des créneaux de musique de chambre seront proposés pour les élèves de II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> cycles, en priorité par des enseignants ayant des libertés dans leur emploi du temps.

### *b) GT2 « Les parcours alternatifs »*

Les parcours « Cursus diplômant » et « Cursus adulte » ainsi que les parcours alternatifs de guitare électrique et guitare d'accompagnement sont conservés et ne sont pas modifiés.

- **Création d'un nouveau parcours alternatif, le « cursus non-diplômant » : rentrée 2019**

- Accessible à partir du II<sup>e</sup> cycle, après l'obtention de l'Attestation de fin d'études musicales de I<sup>er</sup> cycle (AEM)
- Contrat de 2 ans renouvelable (cf. modèle du contrat en annexe)
- Réintégration dans le cursus diplômant possible
- 2 cours hebdomadaires au choix entre instrument, FM, pratique collective
- Cours instrumental de 30 minutes (au lieu de 45 minutes en II<sup>e</sup> cycle)
- Pas d'évaluation
- 2 prestations publiques obligatoires par an

### *c) GT3 « La formation musicale »*

- **Mise en place du cours technique dès l'IM3 : rentrée 2019**

L'équipe pédagogique du conservatoire mène une réflexion sur le sujet de l'abandon des élèves depuis plusieurs années et en particulier en lien avec la formation musicale.

Les enseignants de formation musicale ont mis en place, tout d'abord pour les élèves du II<sup>e</sup> cycle, puis de dernière année de I<sup>er</sup> cycle, un dispositif particulier qui scinde les parties théorique et pratique en deux cours distincts. Ce dispositif a été plébiscité par les élèves et le taux d'abandon a nettement reculé. Compte tenu de ce succès, les professeurs souhaitent appliquer ce dispositif aux élèves de 3<sup>e</sup> année du I<sup>er</sup> cycle (IM3).

○ **Création d'un III<sup>e</sup> cycle en formation musicale : rentrée 2019**

Ce cours permettra aux élèves de III<sup>e</sup> cycle d'obtenir un CEM.

○ **Cours « option musique au bac » : rentrée 2019**

Ce cours existe déjà mais il était réservé aux élèves inscrits à cette option pour les épreuves du baccalauréat. Dorénavant, les lycéens et adultes intéressés pourront également s'y inscrire.

○ **Mobilier des salles de FM : rentrée 2019**

Afin de permettre la mise en place d'autres activités au sein des cours de formation musicale (évolutions rythmiques, percussions corporelles, jeux instrumentaux, etc.) et de permettre une plus grande modularité d'utilisation des salles, l'intégralité des tables seront retirées.

En contrepartie, les salles seront équipées de pupitres supplémentaires, achetés durant les exercices budgétaires 2019 (75%) et 2020 (25%).

○ **Présentation des séances « Viva l'Opéra » : rentrée 2019**

Les séances « Et Viva l'Opéra », en partenariat avec le cinéma Jacques Tati, sont traditionnellement présentées par le responsable pédagogique et artistique du conservatoire. Les présentations musicales (5 opéras par an) seront dorénavant confiées à des élèves de III<sup>e</sup> cycle des cours de formation musicale.

○ **Création d'ateliers d'éveil « musical et chorégraphique » pour les enfants de 4 et 5 ans : rentrée 2020 ou 2021**

Il n'y a pas de cours d'éveil musical au sein du conservatoire de Tremblay. Le souhait de l'équipe pédagogique est de pouvoir créer des ateliers d'éveil « musical et chorégraphique » qui seraient portés conjointement par un enseignant musique et un enseignant danse. Le volume d'heures nécessaire à la réalisation de cette proposition (3h45) ne peut être alloué dès la rentrée 2019.

**d) GT4 « Le numérique appliqué à l'enseignement »**

○ **Logiciel iMuse : rentrée 2018**

Le logiciel iMuse a été acquis par la Ville de Tremblay et installé depuis la rentrée 2018. L'extranet « Enseignant » a été activé en janvier 2019. L'extranet « Usager » a été activé en février 2019. Les usagers ont la possibilité :

- de consulter leur fiche « famille » et de modifier des éléments si nécessaire,
- de consulter leurs fiches « élèves »,
- de consulter les appréciations saisies par les enseignants,
- de consulter les résultats des évaluations et examens,
- de payer en ligne.



- **Diffusion des concerts et répétitions dans le hall : rentrée 2019**

Le hall d'accueil de l'Odéon / Conservatoire représente un espace de plus de 100 m<sup>2</sup>. Celui-ci est équipé d'un grand écran. Une caméra sera achetée et installée dans la régie de la salle de spectacle afin de projeter sur cet écran les répétitions et concerts et ainsi permettre de promouvoir en amont ou d'émettre en direct dans ce hall d'accueil les événements de ce lieu de diffusion artistique.

- **Site internet : rentrée 2019**

Actuellement, les informations du conservatoire sont présentées uniquement sur le site de la Ville de Tremblay. Un site dédié à L'Odéon / Conservatoire (avec des connexions entre les deux sites) est dans sa phase finale de conception et sera opérationnel à la rentrée 2019.

Toutes les informations pratiques et de diffusion seront présentes ainsi qu'un système de paiement en ligne via le logiciel iMuse installé à la rentrée 2018.

- **Applications ludo-pédagogiques : rentrée 2019**

De nombreuses applications ludo-pédagogiques existent pour les systèmes Apple et Android. Ces applications ont été recensées et testées et une liste sera mise à disposition des élèves afin de leur permettre de prolonger le travail effectué en cours en fonction du système utilisé, de l'intérêt, de la difficulté et du coût éventuel.

- **Systèmes de diffusion « Bluetooth » : plan pluriannuel**

De nombreux systèmes de diffusion équipent les salles de cours du conservatoire. Néanmoins, quelques salles n'en sont pas équipées ou celui-ci est obsolète. De nouveaux systèmes seront achetés présentant une option « Bluetooth » pour une utilisation plus fonctionnelle de ces appareils.

- **Tableaux numériques dans les salles de FM : février 2020**

Des tableaux numériques seront achetés par le service informatique de la ville sur l'exercice budgétaire 2020 et installés dans les quatre salles de formation musicale. Ces tableaux permettront un accès direct à internet pour une pédagogie interactive plus efficiente.

- **Accès internet sur l'ensemble du bâtiment : courant 2020**

L'Odéon / Conservatoire de Tremblay est un bâtiment sur cinq étages dont le sous-sol, le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> étages sont destinés à l'enseignement. Actuellement, seul le 2<sup>e</sup> étage est équipé du Wifi. Le 3<sup>e</sup> étage sera équipé d'un Wifi début 2020. Les trois salles du sous-sol seront équipées en filaire pour la rentrée de septembre 2020.

- **Tablettes numériques : courant 2020**

Quatre tablettes numériques seront mises à disposition des professeurs pour une utilisation à discrétion dans les disciplines instrumentales ou de pratiques collectives.

- **Clavier midi + ordinateur : rentrée 2020**

Plusieurs responsables d'ensembles réalisent eux-mêmes tout ou partie des arrangements qu'ils proposent à leurs élèves. Un clavier midi sera acheté et installé sur un ordinateur du conservatoire équipé du logiciel Finale (dont la version 25 est déjà installée sur trois ordinateurs) afin de leur permettre de réaliser ce travail au conservatoire dans les meilleures conditions possibles.

- **Création d'un blog : en cours de réflexion**

Les enseignants souhaitent la création d'un blog accessible aux enseignants et aux élèves qui permettrait la diffusion de ressources diverses, d'échanges, et de corrigés des épreuves de formation musicale. Ce blog est actuellement en réflexion avec le service informatique dans le cadre de sa réalisation technique mais surtout pour étudier et vérifier les autorisations nécessaires d'accès et de contenus.

- e) *GT5 « Développements et perspectives »*

- **Création d'un poste de référent-e handicap : rentrée 2019**

La conception du conservatoire de Tremblay permet l'accueil des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap. En effet, le bâtiment est équipé d'un monte-charge et à chaque étage du bâtiment, derrière la cabine de ce monte-charge, des Espaces d'Attente Sécurisés (E.A.S.) d'une superficie de plus de 5m<sup>2</sup> ont été conçus.

Il y a actuellement, et ce depuis plusieurs années, quelques élèves en situation de handicap accueillis par le conservatoire. Néanmoins, face à la multiplicité des situations de handicap (visuel, moteur, psychologique, etc.), les enseignants du conservatoire se retrouvent souvent démunis pédagogiquement, et ce, malgré les nombreuses formations réalisées.

Le conservatoire va créer un poste d'enseignant-e référent-e, en opérant le recrutement d'un.e musicothérapeute pour accueillir ces élèves, ainsi qu'accompagner et conseiller l'équipe enseignante.

La mise en place de ce dispositif permettra de prendre en charge de nouvelles missions en direction des enfants en situation de handicap recensés par l'Éducation nationale dans les différents groupes scolaires, et valoriser l'offre de service public de la Ville de Tremblay-en-France au sein du conservatoire.

- **Création d'un ensemble d'accordéons : rentrée 2019**

Compte tenu, d'une part, du faible volume horaire d'enseignement de la discipline « accordéon », et d'autre part, de la demande constante de nouveaux élèves, l'ensemble d'accordéons a été supprimé depuis plusieurs années. Le volume horaire de l'enseignante sera augmenté d'une heure à la rentrée 2019 afin de pouvoir recréer cet ensemble.

- **Mise en place d'un cahier de cours « instrumentiste » : rentrée 2019**

Les élèves instrumentistes de 1<sup>er</sup> cycle bénéficieront d'un carnet de cours spécifique (cf. dossier annexe IV-F), permettant de faciliter :

- le travail journalier de l'élève,
- le suivi avec les parents,
- l'évaluation en contrôle continu.

Ce carnet sera réalisé en interne. Il sera évalué régulièrement par les enseignants pour un retour dans le cadre du conseil pédagogique afin de le faire évoluer au mieux des nécessités de l'équipe pédagogique et des élèves.

- **Mise en place d'un livret d'accueil de l'enseignant : rentrée 2019**

Durant l'année 2018/2019, l'idée d'un livret d'accueil de l'enseignant a été émise et sa réalisation sera finalisée pour la rentrée 2019.

Celui-ci permettra à tout·e nouvel·le enseignant·e, tout en étant accompagné·e lors de sa prise de poste par le·a responsable de son département, de posséder un document récapitulatif du fonctionnement du conservatoire :

- Procédure d'évacuation du bâtiment
- Trombinoscope
- Organigramme du service culturel et organigramme pédagogique
- Coordonnées de l'ensemble de l'équipe (administrative, technique, pédagogique)
- Fonctionnement RH (arrêt maladie, garde d'enfant malade, etc.)
- Procédures diverses :
  - demande de formation,
  - demande de salle,
  - inscription des élèves aux répétitions avec piano,
  - inscription des élèves aux auditions,
  - demande d'achat de matériel ou de partitions
- Installation et utilisation du logiciel iMuse
- Législation sur les droits de reproduction

○ **Création d'un nouveau poste de DUMIste : rentrée 2020**

La Ville de Tremblay comporte 27 établissements scolaires élémentaires, représentant 175 classes et plus de 4.000 enfants. Il y a actuellement un seul enseignant DUMIste à temps complet et les élèves tremblaysiens ne participent en moyenne que tous les quatre ans à un des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Un nouvel enseignant à temps complet sera recruté pour la rentrée 2020.

○ **Orchestre à l'école (OAE) en école élémentaire : en cours d'élaboration** (cf. dossier annexe IV-H)

Plusieurs constats sont à l'origine de la volonté de créer un orchestre à l'école au sein d'une école élémentaire :

- Les bilans très positifs des interventions du conservatoire dans le cadre des PEAC au sein des écoles maternelles et élémentaires ainsi que la réussite des projets d'orchestres dans les collèges Pierre-de-Ronsard et Romain-Rolland.
- Le souhait de fédérer un établissement scolaire élémentaire et l'Odéon / Conservatoire autour d'un projet de partenariat d'initiation instrumentale.
- Permettre à de jeunes Tremblaysiens l'accès à une pratique artistique en créant un lien avec l'enseignement spécialisé proposé au conservatoire.
- Permettre un vécu collectif pour une meilleure socialisation.
- Veiller au maintien des effectifs de certaines classes du conservatoire.

Si ce dossier est validé, la mise en œuvre se fera en incluant l'ensemble des partenaires, à savoir :

- L'inspection académique,
- Un établissement scolaire,
- L'association des « Orchestres à l'École »,
- La Ville de Tremblay-en-France,
- L'Odéon / Conservatoire.

### f) GT6 « Les partenariats »

Un diagnostic de la pratique amateur sur le territoire tremblaysien est en cours de réalisation et permettra des rapprochements dans le cadre de la mise en place de nouveaux dispositifs.

Voici la liste des partenariats actuels du conservatoire avec les entités permettant la construction de nombreux projets :

- Éducation Nationale :
  - Écoles maternelles → Parcours d'éducation artistique et culturelle
  - Écoles élémentaires → Parcours d'éducation artistique et culturelle
  - Collège Pierre-de-Ronsard → Orchestre au collège
  - Collège Romain-Rolland → Dispositif ArtPlus
- Services municipaux :
  - Service culturel
  - Service relations publiques
  - Services enfance
  - Service jeunesse
- Services culturels :
  - Médiathèque Boris-Vian
  - Théâtre Louis-Aragon
  - Cinéma Jacques-Tati
  - Scène musicale Jean-Roger-Caussimon
  - Espace Jean-Roger-Caussimon
- Diffusion :
  - CNSMDP
  - Banlieues Bleues
  - Densité 93
  - Orchestre Symphonique Divertimento
  - Concours international de piano d'Ile-de-France
- Divers :
  - Association des parents d'élèves du conservatoire → *Odéon-Assoc'Art*
  - Espace Angela-Davis → enseignement et diffusion
  - Foyer d'accueil médicalisé du Vert-Galant → enseignement
  - MAAD 93 → prise en charge et accompagnement de groupes de musiques actuelles
  - Établissement Public Territorial « Paris Terres d'Envol » → collaborations avec les établissements du territoire
  - Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) → échanges, formations, séminaires, etc.

Un questionnaire a été adressé à de nombreuses structures de la Ville, partenaires ou non. Les structures ayant émis des propositions sont démarchées afin de définir leurs objectifs (niveau d'exigence, cadre, objectif pédagogique ou convivial). Les propositions seront étudiées pour vérifier la faisabilité et établir une programmation.

- Mettre à disposition des salles pour valoriser les activités de leur structure :  
*existe déjà pour 3 structures associatives ou médicales de Tremblay.*

- Visiter les espaces de l'Odéon / Conservatoire lors des journées portes ouvertes.
- Assister à des concerts ou spectacles « Jeune Public » dans l'après-midi ou en début de soirée : *propositions faites dans le cadre des PEAC.*
- Assister à des ateliers de découverte instrumentale : *existe dans le cadre des PEAC.*
- Assister à des ateliers musique/expression corporelle pour personnes âgées ou en situation d'handicap.
- Assister à des ateliers d'éveil musical et chorégraphique.
- Demande de prestations du conservatoire pour des événements liés à la structure (goûter, anniversaire, assemblée générale, etc.).
- Parcours musical dans l'espace public ou des salles d'attente de santé : *le conservatoire participe à de nombreuses manifestations extra-muros organisées par la ville.*
- Co-construction de projets en amont de la programmation de la structure.
- Rencontres (orchestres, chorales, danse, etc.) avec d'autres conservatoires du territoire : *1 rencontre d'orchestres à Villepinte en mai 2019, 1 rencontre chorale à Roissy-en-France en juin 2019.*
- Cours délocalisés dans des structures partenaires : *déjà en œuvre à l'espace Angela Davis et au foyer d'accueil médicalisé du Vert-Galant.*

La première prestation délocalisée se déroulera le mercredi 20 novembre 2019 au Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) du quartier du Vert-Galant.

#### **g) GT7 « La danse »**

Durant une dizaine d'années, suite à un certain nombre de difficultés rencontrées (départ de professeurs, accidents dus aux parquets devenus glissants), le département danse a enregistré une forte baisse des effectifs, ce qui a généré la suppression de près de 20 heures d'enseignement.

Cependant, depuis 3 ans, avec une équipe pédagogique fluctuante mais fortement mobilisée, les effectifs ne cessent de croître mais ceci, sans aucune augmentation d'heures d'enseignement.

Pour pouvoir accueillir tous ces élèves, le conservatoire a dû temporairement et en urgence, prendre des décisions difficiles :

- abaisser les temps de cours de 15 minutes pour tous les élèves du I<sup>er</sup> cycle,
- fusionner les 4 niveaux du II<sup>e</sup> cycle dans un seul et même cours,
- faire disparaître des cours « Adulte » (fusion avec des cours « Ados »),
- surcharger des classes (jusqu'à 23 élèves pour les petits),
- supprimer les ateliers de danse contemporaine.

Cette situation sera modifiée dès la rentrée de septembre 2019 grâce à une augmentation du volume des heures d'enseignement de danse à hauteur de 16h30 et le recrutement d'un·e nouvel·le enseignant·e.

- **Mise aux normes minimales des volumes horaires des cours de I<sup>er</sup> cycle : rentrée 2019**
- **Dédouement des classes surchargées : rentrée 2019**
- **Création des cours de III<sup>e</sup> cycle : rentrée 2019**

- **Création des cours d'ateliers contemporains : rentrée 2019**
- **Création des cours « Adulte » : rentrée 2019**

- **Présentation des séances « Viva l'Opéra » : rentrée 2019**

Les séances « Viva l'Opéra », en partenariat avec le cinéma Jacques Tati, sont traditionnellement présentées par le responsable pédagogique et artistique du conservatoire. Les présentations chorégraphiques (2 ballets par an) seront dorénavant confiées à des élèves de III<sup>e</sup> cycle des cours de danse.

- **Création d'ateliers d'éveil « musical et chorégraphique » pour les enfants de 4 et 5 ans : rentrée 2020 ou 2021**

Le conservatoire propose depuis de nombreuses années des cours d'éveil à la danse pour les enfants de 4 et 5 ans et des cours d'initiation pour les enfants de 6 et 7 ans. En revanche, il n'y a pas de cours d'éveil musical. Le souhait de l'équipe pédagogique est de pouvoir créer des ateliers d'éveil « musical et chorégraphique » qui seraient portés conjointement par un enseignant musique et un enseignant danse. Le volume d'heures nécessaire à la réalisation de cette proposition, 3h45, ne peut être alloué dès la rentrée 2019.

- **Recrutement d'un accompagnateur « percussions » pour les cours de danse contemporaine : rentrée 2020 ou 2021**

Les cours de danse classique sont accompagnés depuis de nombreuses années par des pianistes spécialistes de l'accompagnement chorégraphique. En revanche, les cours de danse contemporaine sont toujours en attente d'un·e accompagnateur·rice.

## V) CONCLUSION

L'année scolaire 2018/2019, qui a vu la mise en place du dispositif de réflexion de l'ensemble de l'équipe de l'Odéon / Conservatoire et de ses partenaires, a été d'une très grande richesse d'échanges et de construction.

Tous-tes les acteurs-rices de ce projet, qu'ils-elles en soient ici remerciés-ées, ont participé ardemment à l'ensemble des réunions qui ont permis de construire l'avenir de cet établissement.

Les réunions des groupes thématiques, du collectif de direction, du conseil pédagogique et les réunions plénières ont placé l'établissement tremblaysien dans une démarche de management participatif et collégial qui a porté ses fruits.

Très bientôt, la mise en place du conseil d'établissement permettra d'accentuer encore cette volonté municipale très forte.

La mise en place, dès la rentrée 2019, de nombreux projets et réformes vont permettre au conservatoire de Tremblay-en-France de prendre un nouveau départ dans la réalisation de ce projet d'établissement 2019/2024.

Le suivi du projet d'établissement sera réalisé chaque année lors des réunions de concertation des équipes pédagogique, administrative et technique, par le conseil d'établissement mis en place prochainement et par un dialogue constant avec les différents partenaires.

C'est donc dans une transversalité unifiée par une dynamique commune, cohérente entre les modes d'apprentissage, les esthétiques abordées et les publics rencontrés que l'Odéon / Conservatoire garantit un enseignement de qualité, riche et novateur.

Projet d'établissement approuvé par Mr le Maire  
En séance du conseil municipal du 21 novembre 2019

Mr François ASENSI  
Maire de Tremblay-en-France  
Conseiller métropolitain  
Député honoraire